RAPPORT

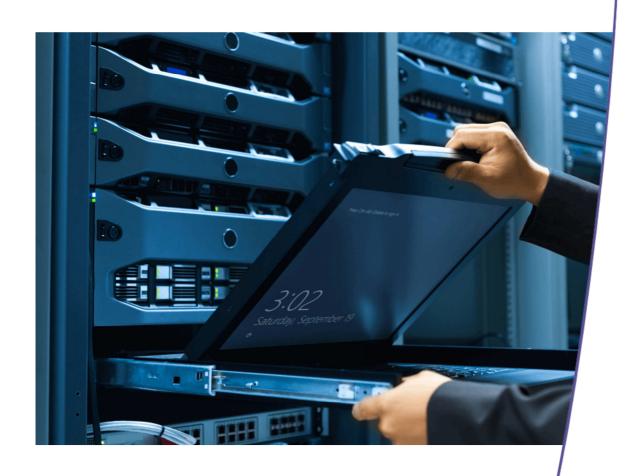
Direction Interdépartementale des Routes (DIR) Centre-Est

Servie exploitation et sécurité

Pôle équipements et systèmes

Juin 2022

SAGT SAGACITÉ Charte de gouvernance





DIRECTION
INTERDÉPARTEMENTALE
DES ROUTES
CENTRE-EST

Historique des versions du document

Version	Date	Commentaire
0	30/04/2022	Initialisation du document
1	20/06/2022	Relecture interne DIRCE
2	28/06/2022	Prise en compte des remarques des réseaux DAE, CSGT et de la DMR

Affaire suivie par

Emmanuel BERNE - DIRCE / SES / PES				
Tél. : 06 99 63 88 08				
Courriel : emmanuel.berne@developpement-durable.gouv.fr				
Fichier : Charte Sagacité-vd.odt				

Rédacteurs

Emmanuel BERNE – DIRCE / chef du pôle équipements et systèmes Olivier PÉRICHON – DIRCE / chef de projet Sagacité

Relecteur

DMR / PEI-ISC

Réseau des directeurs adjoints exploitation Réseau des chefs de service gestion de trafic

SOMMAIRE

0 - PRÉAMBULE - OBJET DU PRÉSENT DOCUMENT	4
1 - LE CONTEXTE	4
1.1 - Les SAGT	4
1.2 - De la création de Sagacité à la définition d'un SAGT national	4
1.3 - La convention de groupement de commande 2021	4
1.4 - Les prestations prévues dans le marché 2022-2026	5
1.5 - Les DIR et PC Sagacité	6
2 - FONCTIONNEMENT	7
2.1 - Une maîtrise d'ouvrage stratégique assurée par la DMR	7
2.2 - Une maîtrise d'ouvrage opérationnelle constituée du réseau des DAE	7
2.3 - Une DIR coordonnatrice, qui pilote les prestataires et anime l'inter-DIR	8
2.4 - 11 DIR et autres partenaires	9
2.4.1 - Composition des équipe-projet internes aux DIR du « premier cercle »	9
2.4.2 - Place des DIR du « second cercle » dans le projet	9
2.4.3 - Et les autres partenaires	10
3 - LES INSTANCES DE PILOTAGE OPÉRATIONNELLES	10
3.1 - Pilotage des entreprises	10
3.2 - La communauté métier autour de Sagacité	10
3.2.1 - Comité de suivi métier	11
3.2.2 - Ateliers de travail	11
3.3 - Les séminaires de la communauté métier	11
3.4 - Liens avec le CSGT	12
4 - PROGRAMMATION BUDGÉTAIRE	12
4.1 - Préparation conjointe du dialogue de gestion	13

0 - Préambule – objet du présent document

Ce document fixe les principes d'organisation et de gouvernance du projet Sagacité. Il traite donc du rôle des partenaires du projet, et des différentes instances de pilotage ou de suivi.

1 - Le contexte

1.1 - Les SAGT

Pour mener à bien leurs missions d'exploitation du réseau routier national, de gestion du trafic et de diffusion de l'information routière, les DIR s'appuient sur des PC¹ (Postes de Contrôle) répartis sur leur territoire d'intervention. Ces PC diffusent notamment de l'information sur les conditions de circulation à destination des usagers au moyen d'équipements dynamiques. Les DIR ont également en charge la mise en place de ces équipements dynamiques, le développement de réseaux de télécommunications ainsi que la mise en œuvre de systèmes informatiques permettant le bon fonctionnement des PC.

Pour certains PC, les DIR ont déployé des Systèmes d'Aide à la Gestion de Trafic (SAGT), systèmes informatiques permettant d'optimiser les missions des opérateurs des PC en offrant une seule interface pour différentes tâches gérées usuellement par des systèmes informatiques différents.

1.2 - De la création de Sagacité à la définition d'un SAGT national

Le Système d'Aide à la Gestion du Trafic Sagacité a été créé en 2011 pour le PC Gentiane de la DIR Centre-Est. Il a ensuite été installé dans deux autres PC de la DIR Centre-Est : Hyrondelle en 2013 et Osiris en 2017. D'autres DIR ont développé des SAGT, et notamment les SAGT Sirius à la DIR Île-de-France, Allegro à la DIR Nord et Marius à la DIR Méditerranée.

Faisant le constat que les SAGT sont des systèmes complexes à mettre en œuvre et à maintenir, que leurs coûts de développement et de fonctionnement sont conséquents et que les fonctions développées sont bien souvent redondantes entre tous ces systèmes, la DIT a lancé en 2017 une étude comparative des SAGT des DIR. Dans son courrier du 3 juillet 2018, la DIT a ensuite pris la décision de retenir Sagacité comme SAGT national, hors Île-de-France, et à financer la rénovation technologique de son code source.

1.3 - La convention de groupement de commande 2021

Par convention de groupement de commande du 25 avril 2017, les DIR Centre-Est, Est,

1 Selon les DIR, les PC sont également appelés CIGT (centres d'information et de gestion du trafic). Ce document n'emploiera que la dénomination de PC, pour l'ensemble des DIR.

Massif-Central, Nord-Ouest, Ouest et Sud-Ouest se sont associées pour passer ensemble un marché de tierce maintenance applicative (TMA), attribué à la société Cegelec Mobility le 14 décembre 2017 pour une durée de 4 ans. Pendant cette période 2017-2021, le SAGT Sagacité a fait l'objet d'importantes évolutions, tant technologiques que fonctionnelles.

À l'occasion du renouvellement du marché, une nouvelle convention de groupement de commande du 16 juin 2021 a été signée pour la période 2022-2026, dans un contexte élargi puisque les onze DIR en sont signataires.

Les objectifs définis par les DIR pour le marché de maintenance et de développement 2022-2026 sont les suivants :

- Industrialisation : durcissement, endurance et standardisation des développements ;
- Rationalisation: mutualisation des moyens pour le pilotage, l'astreinte, les maintenances préventive et curative;
- Adaptation : garantir la capacité d'adaptation du SAGT aux besoins des DIR et la cohérence des évolutions.

1.4 - Les prestations prévues dans le marché 2022-2026

Les prestations prévues au marché notifié le 24 février 2022 ont pour objectif de couvrir l'ensemble des besoins des DIR sur cette période, à travers les deux lots suivants :

- Le lot 1 Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, qui recouvre des prestations :
 - de gouvernance : pilotage et comitologie
 - de contrôle : opérations de vérification (mise en place du contrat, réversibilité, réception des changements sur le logiciel du SAGT et sur son architecture technique)
 - d'études amont, d'analyse fonctionnelle, de conception des opérations de vérification, de rédaction de cahiers des charges
 - d'accompagnement : présentation, formation, fiches métiers.
- Le lot 2 Tierce Maintenance Applicative, qui recouvre des prestations :
 - de gouvernance : mise en place du contrat, réversibilité, participation au pilotage et à la comitologie
 - de maintenance curative, préventive et évolutive
 - de maintien en conditions opérationnelles : hotline pour les jours et heures ouvrées et astreinte pour répondre aux demandes d'intervention en dehors des plages de jours et d'heures ouvrées
 - de fournitures et services pour la mise en œuvre de l'architecture matérielle et logicielle
 - o d'étude, expertise, conseil, et accompagnement.

1.5 - Les DIR et PC Sagacité

À la date de rédaction de ce document, le SAGT Sagacité est présent ou s'apprête à être installé dans 8 DIR et 14 PC :

DIR	PC	Version en production	Commentaires
	Genas	7.1.2	Fonctionnement de ces deux PC en armature. Installation de la v8.0C prévue à l'été 2022
Centre-Est	Hyrondelle (St-Étienne)	7.1.2	
	Osiris (Albertville)	7.1.2	Installation de la v8.0C prévue à l'été 2022
	Gentiane (Grenoble)	8.0C	
_	Rennes	8.0C	
Ouest	Triskell (St-Brieuc et Vannes)	8.0C	
	Nantes	8.0C	
Est	Myrabel (Metz)	8.0C	
	Issoire	8.0C	
Massif-Central	Clermont-l'Hérault	8.0C	
Sud-Ouest	Erato (Toulouse)	I	La version 8c est installée sur la plateforme de préproduction
Centre-Ouest	Limoges	1	Installation de la v8.0C en cours
Nord-Ouest	Rouen	I	Migration envisagée pour 2022
Atlantique	Lormont (Bordeaux)	1	Migration envisagée pour 2022 ?

Les motifs d'intégration au partenariat diffèrent selon les DIR :

- certaines, membres de la première convention de groupement de commande, souhaitent poursuivre le partenariat. C'est le cas des DIR Centre-Est, Ouest, Est, Massif Central et Sud-Ouest, qui ont toutes les cinq des PC désormais dotés du SAGT Sagacité,
- d'autres vont, dans un délai plus ou moins lointain, basculer sur l'outil Sagacité. C'est le cas des DIR Centre-Ouest, Nord-Ouest et Atlantique.
- et enfin trois DIR ont intégré le projet sans certitude à ce stade sur un calendrier de bascule. Il s'agit des DIR Nord, Île-de-France et Méditerranée, qui sont toutes trois déjà équipées d'un SAGT.

2 - Fonctionnement

2.1 - Une maîtrise d'ouvrage stratégique assurée par la DMR

De part son ampleur et son impact sur l'ensemble des 11 DIR, le projet Sagacité nécessite une maîtrise d'ouvrage pleinement impliquée dans la définition des orientations stratégiques.

Certaines orientations avaient d'ailleurs été identifiées dans le courrier du 3 juillet 2018 tandis que d'autres décisions pourraient être prises sur la période 2022-2026.

Ces orientations stratégiques fournissent un cadre de travail aux DIR. Elles concernent notamment les sujets suivants :

- Principes fondamentaux que doit respecter le SAGT, en cohérence avec la politique d'exploitation routière du ministère
- Recherche d'une homogénéisation et une rationalisation des pratiques des PC
- Interfaçage de Sagacité avec les applications nationales : C-ITS, Tipi, main courante embarquée nationale, autres systèmes partenaires
- Cohérence des référentiels géographiques
- Niveau de sécurité informatique requis, architectures réseaux, homologation SSI
- Facilitation des relations et les échanges automatisés d'informations avec les partenaires au sens large (réseaux routiers voisins : sociétés concessionnaires d'autoroutes, collectivités, international)
- Solutions d'hébergement
- Ouverture du code source

La DMR apporte également une expertise et un accompagnement pour les interfaces entre Sagacité et les autres projets nationaux.

2.2 - Une maîtrise d'ouvrage opérationnelle constituée du réseau des DAE

La convention de groupement de commande inter-DIR du 16 juin 2021 indique que le comité de pilotage (COPIL) se réunit autant que nécessaire, à l'initiative de la DIR coordonnatrice ou de la maîtrise d'ouvrage du projet, et en principe chaque fin d'année. Ses principaux objectifs sont les suivants :

- Proposer et mettre en œuvre les orientations stratégiques du projet,
- Valider les propositions du comité de suivi inter-DIR, et notamment le programme des évolutions, les plannings prévisionnels et les demandes de budget,
- Faire le suivi de l'utilisation des marchés, de leur fonctionnement et de leur adéquation avec les besoins des membres du groupement.

C'est le réseau des DAE qui assure cette fonction de comité de pilotage, à travers :

 la planification de sujets Sagacité à l'ordre du jour de certaines de ses réunions du réseau,

- l'invitation pour ces points de représentants de la DIR coordonnatrice (équipe projet Sagacité) ainsi que de la DMR,
- les arbitrages relatifs aux sujets techniques susceptibles d'impacter significativement l'organisation, le coût ou les fonctionnalités du SAGT (sachant que ces sujets ont normalement vocation à être traités par le comité de suivi métier défini au § 3.2)
- la désignation d'un directeur adjoint exploitation référent pour le projet Sagacité; chargé du suivi plus régulier des sujets Sagacité et de la synthèse au groupe des DAE.

2.3 - Une DIR coordonnatrice, qui pilote les prestataires et anime l'inter-DIR

La DIR Centre-Est, à travers son pôle équipements et systèmes (SES/PES), assure le rôle de coordonnateur du groupement de commandes pour la période 2022-2026. À ce titre, la DIR Centre-Est :

- a la qualité de représentant du pouvoir adjudicateur des deux lots du marché Sagacité 2022-2026. À ce titre, elle s'est chargée, au nom du groupement, de l'ensemble des opérations nécessaires à l'attribution du marché: préparation du DCE, lancement des consultations, sélection des attributaires, notification des marchés
- a la charge de l'exécution du marché pour ce qui concerne la passation d'éventuels avenants et marchés complémentaires, l'agrément des sous-traitants, la gestion d'éventuels contentieux propres aux marchés, l'établissement du certificat administratif de fin des prestations.
- est chargé d'exécuter les marchés au nom de tous les membres du groupement, à l'exception du suivi et de l'exécution des bons de commandes émis par les autres membres du groupement.

La DIR Centre-Est assure également l'animation du réseau inter-DIR, comme explicité dans la partie 3.

Il est bien entendu que ces missions s'effectuent pour le compte du groupement, et qu'elles nécessitent des échanges réguliers avec les DIR partenaires.

Ce rôle, aujourd'hui attaché à la DIR Centre-Est, peut être transféré en tout ou partie à une autre DIR. Cela peut par exemple se produire en cas de vacance de postes, d'un plan de charge rendant nécessaire un redécoupage des missions au sein du groupement, ou du souhait d'une DIR de mettre à la disposition du partenariat ses ressources humaines.

2.4 - 11 DIR et autres partenaires

Les DIR partenaires ont toutes la possibilité de participer aux différentes instances de pilotage et de suivi. Elles peuvent néanmoins être schématiquement dissociées en deux groupes :

- Les DIR que l'on peut qualifier du « premier cercle », qui utilisent déjà Sagacité dans un de leur PC ou s'apprêtent à basculer sur Sagacité
- Les DIR du « second cercle », qui n'ont pas encore opté pour une bascule de leurs PC sur Sagacité.

2.4.1 - Composition des équipe-projet internes aux DIR du « premier cercle »

Les DIR qui disposent d'une version de Sagacité en production, ou qui s'apprêtent à installer une première instance Sagacité dans un de leurs PC, sont pleinement associées aux instances de pilotage et de suivi du projet.

L'installation de Sagacité dans un nouveau PC relève de la DIR dont dépend le PC. Il lui appartient donc de bien maîtriser les conditions de son déploiement : fonctionnalités à activer, conditions d'initialisation de la base, intégration du référentiel, paramétrage des plans d'action, etc.

L'expérience montre que pour un fonctionnement satisfaisant, ces DIR doivent constituer en interne, en amont du premier déploiement, une équipe-projet capable de participer activement aux instances de pilotage, que ce soit pour définir leurs besoins (et les éventuelles modifications et évolutions à apporter au SAGT), pour accompagner le déploiement dans les PC et pour être à l'écoute des utilisateurs. Cette équipe-projet interne à chaque DIR doit être constituée :

- d'un chef de projet informatique. Ce peut être un ingénieur ou technicien systèmes informatiques, qui sera l'interlocuteur de la DIR coordonnatrice et des entreprises prestataires, en particulier sur les sujets techniques (serveurs, systèmes, réseaux), et qui devra suivre le projet. Il apporte une vision projet SI (spécification, recettes, pilotage contractuel).
- un ou plusieurs correspondant métier (un par PC). Ce peut être le responsable d'exploitation, le chef de PC, voire un technicien de maintenance rattaché au PC. Il représente les opérateurs et parle en leur nom, il connaît les besoins fonctionnels et les spécificités de son PC (interfaces notamment) et est capable d'assurer la formation des utilisateurs du SAGT.

2.4.2 - Place des DIR du « second cercle » dans le projet

Ces DIR sont membres du groupement avant tout pour pouvoir utiliser le marché si jamais la décision de bascule intervenait pendant la période 2022-26. Elles peuvent néanmoins utiliser le marché, dès les phases amont, par exemple pour mener des études comparatives sur les couvertures fonctionnelles comparées de leur SAGT et de Sagacité, ou bien pour les aider à définir les modalités d'une bascule sur Sagacité.

Ces DIR ont également toute leur place dans les instances du projet visant à spécifier les évolutions, afin de s'assurer que les évolutions proposées par l'inter-DIR intègrent bien celles

qui seront nécessaires à un futur déploiement de Sagacité dans leur PC.

2.4.3 - Et les autres partenaires

Certains PC des DIR sont mutualisés ou étroitement interfacés avec d'autres gestionnaires de routes. C'est par exemple le cas du PC Osiris, mutualisé avec le département de la Savoie, qui utilise et a accès à ce titre à un module spécifique de Sagacité (pour la saisie des plannings d'astreintes par les équipes de terrain).

Ces partenaires peuvent ponctuellement être associés aux instances Sagacité, en fonction des sujets inscrits à l'ordre du jour, par exemple pour contribuer à l'expression des besoins et aux tests des interfaces.

3 - Les instances de pilotage opérationnelles

3.1 - Pilotage des entreprises

Le pilotage des entreprises titulaires est assuré par l'équipe-projet Sagacité. Il s'agit d'une équipe resserrée constituée :

- de l'équipe Sagacité de la DIR Coordonnatrice (à date, un chef de projet et une chargée d'études en systèmes d'information)
- des chefs de projets des DIR ou des partenaires qui souhaitent s'impliquer dans le projet, et en particulier dans sa composante inter-DIR. À ce jour, la DIR Ouest apporte ainsi un appui d'ingénierie substantiel, pour des missions qui vont au-delà des seuls PC de la DIRO.

L'équipe-projet Sagacité réunit ainsi :

- mensuellement les titulaires des lots 1 et 2, afin de suivre les actions transverses du projet : ingénierie, conduite du changement, sécurité, risques, etc. (comité opérationnel projet, ou COMOP projet).
- trimestriellement les titulaires du lot 1 et du lot 2, afin de suivre l'adéquation des moyens financiers et humains et d'analyser et traiter les risques (réunions contractuelles).

3.2 - La communauté métier autour de Sagacité

Le projet Sagacité s'articule autour d'une communauté métier, représentante des DIR et des partenaires, et dont les objectifs sont de mener à bien les travaux nécessaires à l'alignement de stratégie d'exploitation et de trafic, techniques, et d'ingénierie projet.

La communauté métier de Sagacité participe ainsi aux instances décrites ci-après.

3.2.1 - Comité de suivi métier

De périodicité mensuelle, le comité de suivi métier (COSUI métier) est piloté par l'équipeprojet de SAGACITÉ et rassemble la DMR, les chefs de projets Sagacité des DIR concernées (1^{er} et 2nd cercles) ainsi que les titulaires des lots 1 et 2 pour certains des points à l'ordre du jour.

Le COSUI métier permet ainsi d'assurer la coordination des DIR vis-à-vis des prestataires des lots 1 et 2 :

- suivi du planning de réalisation et de mise en œuvre des évolutions ;
- suivi de l'avancement des phases fonctionnelles de Sagacité : études, spécifications, conceptions, expertises ;
- suivi de l'exécution des actions de conduite du changement : communication, formation, évaluation de sa performance ;
- analyse des propositions de transformation du SAGT;
- décision des travaux à mener dans les ateliers de travail.

3.2.2 - Ateliers de travail

En fonction des besoins, le comité de suivi métier peut décider de la constitution d'ateliers dédiés à des sujets spécifiques qui nécessitent des approfondissements ou de la concertation entre les DIR :

- Atelier exploitation : définition des évolutions fonctionnelles, partage et convergence des pratiques ;
- Atelier technique : spécification de solutions techniques ;
- Atelier ingénierie du projet : adaptation de l'ingénierie mise en œuvre, contrôler de l'adéquation des moyens humains, des processus et des résultats produits par les parties prenantes, dans l'objectif de garantir leurs performances et la réversibilité des prestations.

Ces ateliers sont constitués, en fonction des besoins, de représentants des DIR (chefs de projets, administrateurs fonctionnels, opérateurs, etc), de la DMR, de la DNUM. Les titulaires des lots 1 et 2 sont associés à ses travaux.

3.3 - Les séminaires de la communauté métier

Les membres de la communauté métier de SAGACITÉ se réunissent à l'initiative de la DIR coordonnatrice de l'ordre d'une à deux fois par an.

L'objet de ces séminaires est :

- de partager les avancées et réussites du projet,
- de vérifier la bonne communication entre les parties prenantes du SAGT et le bon fonctionnement du processus de conduite du changement, notamment vers et depuis les utilisateurs du SAGT,

 de faire la synthèse des ateliers de travail conduits entre deux séminaires pour aligner les stratégies du plan de transformation entre le métier et le SAGT

- de s'assurer de la disponibilité des compétences pour accompagner la réalisation des prestations entre les parties prenantes du marché
- de proposer le plan de transformation du SAGT sur les volets: financier, métier et technique au comité de pilotage annuel

Pour un fonctionnement efficace des séminaires de la communauté métier de SAGACITÉ, le nombre de participants doit nécessairement être restreint à trois participants maximum par DIR. Pour préparer les séminaires annuels, les DIR pourront réunir localement les acteurs autours du SAGT SAGACITÉ.

L'AMO du marché 2022-2026 prend en charge l'animation de cette instance, ainsi que sa déclinaison – en appui des DIR et sous le contrôle de la DIR coordonnatrice – et assure la communication auprès des utilisateurs n'ayant pu participer au séminaire.

3.4 - Liens avec le CSGT

Le réseau des chefs de services gestion de trafic (CSGT) est un lieu d'échange d'informations autour des sujets de gestion de trafic : partage des actualités nationales, doctrines, partage d'expériences, élaboration de stratégies, etc. Il réunit les représentants des DIR (chefs de service, adjoints ou chefs de pôle) et la DMR une fois par trimestre environ.

Un point SAGACITÉ systématiquement à l'ordre du jour de chaque réunion du CSGT

Sans être une instance de décision, le réseau CSGT a vocation à suivre le déploiement de Sagacité dans les DIR et à émettre des avis concernant tous les aspects du projet Sagacité. À la demande du réseau des DAE, le CSGT peut également être amené à analyser un aspect métier particulier du projet, ou à préparer une réunion du réseau des DAE.

4 - Programmation budgétaire

Conformément à la convention de groupement de commande, chaque membre est libre d'utiliser ou pas sa capacité à émettre des bons de commande sur les marchés Sagacité. Cela nécessite toutefois une coordination inter-DIR selon les principes énoncés ci-dessous :

- Chaque membre du groupement émet les bons de commandes correspondant à ses propres besoins. Ceux-ci sont engagés et imputés sur le budget de la DIR correspondante. Cela concerne par exemple la maintenance préventive sur site, une formation qui s'est tenue dans une DIR, l'installation d'une nouvelle instance du SAGT dans un PC, etc.
- La DIR coordonnatrice émet les bons de commandes au titre de l'inter-DIR. Cela concerne par exemple le pilotage global du marché, une évolution commune à plusieurs DIR, la maintenance corrective, etc.
- Une DIR peut émettre des bons de commande pour des prestations inter-DIR. Cela peut correspondre à une évolution souhaitée par une DIR, qui pourra toutefois être

utilisée par d'autres DIR.

Chaque membre assure ensuite le suivi et l'exécution des bons de commande qu'il émet.

4.1 - Préparation conjointe du dialogue de gestion

La DIR coordonnatrice prépare chaque année en octobre un tableau avec la proposition de programmation en lien avec l'ensemble des DIR du premier et du deuxième cercle. Les prestations qui relèvent du coordonnateur et celles qui relèvent des membres du groupement sont alors identifiées et distingué entre fonctionnent (LFI) et investissement (AFITF).

Chaque DIR fait alors remonter, via son dialogue de gestion, les besoins financiers SAGACITÉ pour ses besoins propres, la DIR coordonnatrice les communique simultanément à la DMR pour information afin de dresser un panorama complet des perspectives pour l'année suivante, à arbitrer par le réseau des DAE et la DMR.

Direction Interdépartementale des Routes Centre-Est

Service Régional d'Exploitation et d'Ingénierie de Chambéry

L'Adret 1, rue des Cévennes 73 026 CHAMBÉRY Cedex

Tél: 04 79 70 02 00 Fax: 04 79 60 13 00



